



Compte tenu des préconisations de la loi de 2005 de déficience visuelle (malvoyant ou non-voyant) dans un ERP (établissement recevant du public), il est essentiel d'installer de la signalétique adaptée lui permettant de se déplacer en autonomie et en toute sécurité.

SA DIRECTION A PORTEE DE MAIN

Le manchon de rampe s'adresse aux malvoyants, non-voyants et facilite également le repérage pour l'ensemble des usagers.

C'est un élément qui présente l'avantage d'être positionné sur les cheminements et les mains courantes, ce qui le rend particulièrement accessible et utile.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Disponible en différents modèles adaptés aux formes des rampes et des mains courantes.
- Les manchons intègrent un marquage braille et relief.
- Le toucher est doux et non tranchant.



Tél : 03 87 66 54 26 • Fax : 03 87 66 46 17 • E-mail : info@atelier-enseignes.com

Adresse : 35, rue des Garennnes • 57155 Marly • Site internet : www.atelier-enseignes.com
S.A.R.L. au Capital de 38 112,25 € • RCS Metz 79 B 252 • SIRET 950 018 309 00043 • Code APE 7311 Z
B.P.L. Montigny-lès-Metz, IBAN FR76 14707.00035.00121197180.14 • TVA FR 66 950 018 309 • TVA. LU 17 913 062